PARTIE OPERATIONNELLE

1) Les critères de mise en listes ministérielles

1.1. L'escalade

L'escalade est désormais inscrite au programme officiel des JO depuis Los Angeles 2028, et n'est plus « sport additionnel ».
Elle comporte trois épreuves aux JO de Los Angeles (RHN1) :

- La vitesse ;
- Le bloc ;
- La difficulté.

Le combiné bloc & difficulté n'existe plus au profit de deux disciplines séparées, ce qui correspond désormais au circuit international.

Les compétitions de référence :

- Les Jeux Olympiques ;
- Les championnats du monde ont lieu tous les deux ans, en alternance avec les championnats d'Europe ;
- Les Jeux mondiaux ont lieu tous les 4 ans, avec un système de qualification exigeant où les meilleurs mondiaux sont présents ;
- Les coupes du monde (bloc, difficulté, vitesse) sont des circuits indépendants pour chaque épreuve à plusieurs étapes, chaque année. Chaque circuit permet d'établir un classement final coupe du monde par épreuve tous les ans. Le niveau sur ces étapes est très relevé (comme aux championnats du monde) ;
- Les coupes d'Europe, sur le même format des coupes du monde complètent l'offre de compétition en seniors ;
- Pour les U17 et U19 un championnat du monde et championnats d'Europe, qui ont lieu tous les ans, et les coupes d'Europe jeunes, sur le modèle des seniors, constituent le socle des compétitions internationales. Les U21 bénéficient d'un classement spécifique sur les étapes de coupe d'Europe seniors et sont intégrés au championnat d'Europe jeune avec une compétition spécifique à leur catégorie.

1.2. La para-escalade

La discipline para-escalade est désormais aux Jeux Paralympiques de Los Angeles de 2028, pour l'épreuve de difficulté, pour la première fois.
Les catégories présentes aux JP de LA 2028 identifiées RHN1 sont : AU2 Hommes et Femmes, AL2 Hommes et Femmes, B1 Hommes, B2 Femmes, RP1 Hommes et Femmes.

Les compétitions de référence :
Un championnat du monde a lieu tous les deux ans, les prochains auront lieu en 2025, en alternance avec les championnats d'Europe, et un circuit d'étapes de coupe du monde permet d'établir un classement final « para climbing ».
Seuls les seniors sont concernés par les compétitions internationales et nationales à ce jour. Les guides obtiennent le statut de SHN comme les sportifs des catégories « blind » qu'ils accompagnent. Les guides sont identifiés par le DTN.

Sportifs de haut niveau - Sportifs des collectifs nationaux - Sportifs Espoirs CRITERES DE MISE EN LISTE MINISTERIELLE

Les critères de mise en liste ont pour vocation à la fois de reconnaitre les performances réalisées et d'identifier les performances pertinentes dans le parcours de performance. Au regard de la nature et de l'appréciation du degré d'universalité, 3 catégories ont été identifiées : Les épreuves olympiques et paralympiques, les épreuves dont la spécialité a été reconnue de haut-niveau par une universalité forte (+ de 30 pays) et celles qui bénéficient d'une reconnaissance dérogatoire au regard du classement mondial de la France. Il est impératif que le PPF mentionne l'ensemble des épreuves concernées par les critères de mise en liste. Les performances réalisées dans des épreuves non mentionnées dans le PPF ne pourront pas être reconnues.

CRITERES GENERAUX D'ENTREE EN LISTE : COMPETITIONS MONDIALES DE REFERENCE

Seuls les critères concernant les compétitions ci-dessous sont généralisés à l'ensemble des épreuves couvertes par la RHN.

		EPREUVES OLYMPIQUES et PARALYMPIQUE (RHN1)			EPREUVES HN NON OLYMPIQUES ou NON PARALYMPIQUE RHN 2 (+ de 30 pays)			EPREUVES HN NON OLYMPIQUES ou NON PARALYMPIQUE RHN 3 (15-30 pays)		
Compétitions de référence	Type d'épreuve	ELITE	SENIOR	RELEVE	ELITE	SENIOR	RELEVE	ELITE	SENIOR	RELEVE
JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	Epreuves Individuelles et en doubles	1 – 8 (1-4 en Para)	9 – 16 (5-8 Para)							
	A partir de 3 sportifs simultanément, relais, équipes, sports collectifs**	1 - 4	5 - 8							
	Sélection CCSO ou CPS		x							
CHAMPIONNATS DU MONDE*	Epreuves Individuelles et en doubles	1 – 8 (1-4 en Para)	9 – 16 (5-8 en Para)		1	2 - 8		1	2 - 3	
	A partir de 3 sportifs simultanément, relais, équipes, sports collectifs**	1 - 4	5 - 8		1	2 - 4		1	2 - 3	
CHAMPIONNATS DU MONDE* "JEUNE"	U17 à U19			1-16			1-16			1-3
*Critères minimums de participation sur les épreuves de référence, hors système de groupe en sports collectifs et sports professionnels	Si moins de 15 nations dans l'épreuve, les critères seront divisés par 2.	Si moins de 8 nations dans l'épreuve la performance ne peut pas être reconnue			** les épreuves où plusieurs équipes par nation peuvent participer seront appréciés suivant le critère des épreuves individuelles					
Particularités et dérogations (cas forcé) nécessitant un avis favorable de l'Agence. Toute demande forcée devra être motivée et discutée en amont de la mise en liste	Conditions prévues par le code du sport	La performance du sportif identifié sur des compétitions seniors pourra donner lieu à une dérogation de mise en liste "Relève" de manière exceptionnelle.		La reconnaissance de performances susceptibles de présenter un faible écart au podium pourront être étudiées		La mise en liste de sportifs jugés "essentiels" au projet de performance pourra être étudiée		En cas d'absence de compétition de référence les sportifs ou l'équipe pourront être maintenus en liste une année supplémentaire. En sports collectifs : c'est l'équipe qui est considérée mise en liste sur un quota maximal de joueurs concernés. En cas de reconduction de la mise en liste la constitution de l'équipe peut évoluer		

AUTRES CRITERES D'ENTREE EN LISTE POUVANT ETRE MIS EN ŒUVRE

La généralisation de critères pour les compétitions et ranking ci-dessous n'apparait pas pertinents tant les réalités sont différentes d'une discipline, spécialité ou épreuve à une autre. Il apparait essentiel d'adapter les critères à la réalité des différentes pratiques, organisations internationales, modalités de compétitions, etc. Il apparait également essentiel d'étendre la reconnaissance de performance lorsque celle-ci est avérée même en dehors des compétitions de référence "classique".

		EPREUVES OLYMPIQUES et PARALYMPIQUE (RHN1)			EPREUVES HN NON OLYMPIQUES ou PARALYMPIQUE RHN 2 (+ de 30 pays)			EPREUVES HN NON OLYMPIQUES ou PARALYMPIQUE RHN 3 (15-30 pays)		
Référence	Appréciation	ELITE	SENIOR	RELEVE	ELITE	SENIOR	RELEVE	ELITE	SENIOR	RELEVE
CHAMPIONNAT D'EUROPE	Seniors U17 à U21	1-3 (1 en Para)	4-8 (2-3 en Para)	9-20 (4-6 en Para) 1-8		1-8 (1-3 en Para)	9-20 (4-6 en Para) 1-8		1-3	1-3
AUTRES COMPETITIONS DE REFERENCE "SENIOR"	Jeux Mondiaux Event Olympic qualifier Etapes de coupe du monde Etapes de coupe d'Europe Etapes de coupe d'Europe U17 à U21		1-8 (1-3 en Para) 1-8 (1-3 en Para)	9-20 (4-6 en Para) 9-20 (4-6 en Para) 1-3 1-8		1-8	9-20 1-20 (1-6 en Para) 1-3 1-8		1	2-3
RANKING MONDIAL (fin de saison)	Classement final coupe du monde Classement mondial	1-3 1-3	4-8 (4-6 en Para) 4-8 (4-6 en Para)	9-20 (7-10 en Para) 9-20 (7-10 en Para)		1-8 1-8	9-20 (1-10 en Para) 9-20 (1-10 en Para)		1 1	2-3 2-3
PERFORMANCE EXCEPTIONNELLE	Record du monde ou MPM fin de saison		Record du monde ou MPM fin de saison			Record du monde ou MPM fin de saison			Record du monde ou MPM fin de saison	

CRITERES POUR INTEGRER LA LISTE "COLLECTIFS NATIONAUX"

Les critères pour entrer en liste "collectifs nationaux" seront définis par le DTN et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF).

- Sélection officielle en équipe de France pour participer à une compétition internationale ou Européenne et guide para escalade identifié par le Directeur Technique National
- Convocation officielle à un stage Equipe de France

CRITERES POUR INTEGRER LA LISTE "ESPOIRS"

Les critères pour entrer en liste Espoir seront définis par le DTN et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF). Ces critères seront construits en référence à une catégorie d'âge et une performance significative lors des épreuves des compétitions de référence identifiées pour cette catégorie. Pourront aussi être reconnus d'autres critères jugés pertinents (par exemple physiques, psychologiques, morphologiques, techniques, etc...) ayant une forte corrélation avérée sur des résultats sportifs à venir.

- Top 8 aux championnats de France U15, U17, U19, U21. Podium uniquement s'il y a moins de 10 concurrents. Victoire uniquement s'il y a moins de 5 concurrents
- Podium sur une étape de coupe de France U15, U17, U19, U21. Victoire uniquement s'il y a moins de 10 concurrents
- Top 8 en sélectif pour les équipes nationales U17, U19, U21. Victoire uniquement s'il y a moins de 5 concurrents

N.B. : pour les résultats nationaux réalisés jusqu'au 31 août 2025, les correspondances de catégories sont U14=U15 (en combiné ou par discipline), U16=U17, U18=U19, U20=U21